



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2023- N°116

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20230720-VI-DEC-2023-116-AU
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

OBJET : Convention d'occupation précaire du domaine public pour un abri à vélo SNCF

Le Maire de la Ville d'Etampes,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT le projet SNCF GARES & CONNEXIONS de créer un abri ouvert de 30 places de vélos gratuites, occupant 19,10 m² du domaine public, aux abords de la gare du centre-ville d'Etampes.

DECIDE

ARTICLE n°1 : De signer une convention d'occupation précaire du domaine public avec Monsieur Pierre LABARTHE, en sa qualité de Directeur de la Direction des Gares d'Ile de France.

ARTICLE n° 2 : La présente convention est consentie à titre gracieux pour une durée de 10 ans à compter de sa signature.

ARTICLE n°3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- SNCF GARES & CONNEXIONS
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Etampes collectivités.

Fait à Etampes, le 20 JUL. 2023

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication 21 JUL. 2023

Franck MARLIN
Maire d'Etampes